



ASNELLES

INFO



Sommaire

Ont participé à ce bulletin :

Mmes & MM. Virginie Alibaud, Jessica Allard, Sylvie Brunetot, Yves Cossé, Hélène Dapremont-Nölp, Marie-Françoise Dispa, Vladimir Félicijan, François Godmet, Myriam Godmet, Pierre Guillaume, Bernard Herquier, Claude Lagoutte, Evelyne Lamandé, Bernard Langlais, Nadine Marie, Noëlle Masson, Maryse Monnier, Michèle Motir, Gérard Pouchain, Aurélien Quesnel, Alain Scribe, Clairette Sohier, Clotilde Samson, Thomas Sacksick, Isabelle Thomasse, Annie Vallart.

● <u>Le mot du Maire</u>	3
● <u>Commissions municipales</u>	4
● <u>Communauté de communes Seules Terre et Mer</u>	8
● <u>Extraits de délibérations municipales</u>	9
● <u>Brèves</u>	13
● <u>Vie associative</u>	16
● <u>Vie pratique</u>	21
● <u>Vie citoyenne</u>	23
● <u>État civil</u>	23

Pour des raisons d'économie, ce Bulletin municipal a été réalisé en interne, et non par un imprimeur professionnel. Que Madame Virginie Alibaud qui en a assuré la mise en page, trouve ici l'expression de nos remerciements cordiaux.

Les commerçants et artisans qui ont généreusement participé à la Quinzaine commerciale de Noël dernier, se sont vu proposer dans ce Bulletin une insertion gratuite de leur carte professionnelle.

Responsable de la publication : Alain SCRIBE

Légende de la photographie de couverture 1 :

Mandala réalisé par des collégiens sur la plage d'Asnelles

© Potel – Airkapture - Conception: Émilie Vincent

Légendes des photographies de couverture 4 :

1 – Tempête de janvier 2018

2 – Réseau d'eau potable : remplacement de vannes

3 – Cérémonie du 6 juin 2018



Le mot du maire

Chères Asnelloises, chers Asnellois,



En ce milieu d'année 2018, prenons le temps d'une pause pour jeter un regard sur le premier semestre et sur ses faits marquants.

2018 débute mal puisqu'Asnelles, comme d'autres communes de notre littoral, subit le passage de la tempête *Eleanor* avec son lot de "dégâts". Si, sur notre commune, biens et personnes ont pu être épargnés grâce, entre autres — je tiens à le souligner — au travail effectué par nos agents du service technique sous la direction du 1^{er} adjoint, Monsieur Vladimir Félicijan, il n'en est pas de même pour les ouvrages de bord de mer (fragilisation inexorable de la digue et de son revêtement, fragilisation de la cale de l'Essex Yeomanry, recul de 4 mètres d'une partie de notre cordon dunaire, accentuation de l'enfoncement de notre enrochement avec même quelques effondrements de rochers sur le sentier du littoral, etc...) et, bien sûr, la remise en état a un coût estimé dans une première approche à environ 1 million d'euros. Après les 900 000 euros empruntés entre 2011 et 2013 pour la restauration de la digue, chacun comprendra que cet état de fait nous oblige à revoir les projets d'investissements initialement envisagés.

Mais dans ce premier semestre, tous les événements ne furent pas "sombres", et certains sont même porteurs d'espoir. Bien évidemment, je veux parler du projet, initié par notre Centre de Loisirs Nautiques d'Asnelles (CLNA) et soutenu par la municipalité, de faire reconnaître le char à voile comme discipline olympique, Asnelles devenant village olympique en 2024. Ce dossier a reçu de nombreux soutiens politiques, institutionnels, sportifs, associatifs, etc... Souhaitons-lui une issue favorable car les enjeux économiques et touristiques sont immenses, bien sûr pour notre commune, mais aussi pour notre territoire.

Autres événements positifs : la création, avec la bonne volonté de bénévoles, d'une boîte à lire géante sous le préau de l'ancienne école, ainsi que l'ouverture dans les locaux de nos infirmières d'un cabinet de psychologie où consultera Monsieur Marc d'Anselme, psychologue.

Enfin autre fait marquant : le départ de notre agent d'accueil, Madame Jessica Allard qui suit son mari muté à l'étranger, et l'arrivée de sa remplaçante, Madame Virginie Alibaud. La suppression de deux postes d'agents à temps partiel va nous permettre, sans augmentation de coût, de proposer, dès le mois de septembre, un contrat de 35 heures à notre nouvel agent d'accueil et d'accroître les ouvertures au public tant de l'agence postale communale que du secrétariat de la mairie.

Je terminerai en évoquant les principales actions du second semestre :

- Réfection d'une partie du tapis de la digue
- Réfection de la cale de l'Essex Yeomanry et construction d'un parapet
- Réfection complète de la rue Xavier d'Anselme
- Réhabilitation de notre réseau d'assainissement (1^{ère} tranche)
- Curage d'un deuxième bassin de notre lagunage.

Comme vous pouvez le constater, les actions menées par vos élus se concentrent sur l'essentiel, dans un souci permanent d'une gestion économe des deniers publics, par ailleurs de plus en plus rares !

Je vous souhaite, et l'équipe municipale avec moi, de belles vacances ensoleillées.

Très cordialement.

Alain Scribe, votre maire



Travaux

- Réseau d'eau potable : remplacement de 26 vannes.
- Remise en état des sanitaires du camping municipal après les tempêtes de l'hiver.
- Remise en état du sol de ces sanitaires.
- Pose d'un nouveau portail au gîte communal.
- Remise en état d'un regard rue de l'Église après un affaissement du sol.

À la rentrée :

- Travaux à la cale de l'Essex Yeomanry.
- Remise en état de la promenade piétonne de la digue à la hauteur du Poste de secours.
- Curage du bassin 1 du lagunage.
- Réfection complète (tapis roulant et trottoirs) de la rue Xavier d'Anselme.
- Mise aux normes d'accessibilité à l'église et au cimetière par le passage piéton de la rue de l'abbé Galopin.



Urbanisme

AUTORISATIONS D'URBANISME

Vous avez un projet de travaux (construction d'une maison individuelle, travaux sur une construction existante, extension, rénovation, modification de l'aspect extérieur, ravalement de façade, construction d'une annexe, clôture...), votre projet comprend des démolitions : vous devez obtenir une autorisation pour entreprendre vos travaux.

Renseignez-vous auprès de la mairie des formalités à accomplir au titre du code de l'urbanisme. Elle vous délivrera les formulaires que vous devez utiliser pour être autorisé à réaliser votre projet.

C'est la nature, l'importance et la localisation de votre projet qui déterminent le type de formalité auquel il doit être soumis et le formulaire que vous devez utiliser. Une notice explicative détaillée est disponible sur le site officiel de l'administration française (<http://www.service-public.fr>).

Vous pouvez obtenir gratuitement des conseils :

- Après d'un architecte du Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) sur rendez-vous, au 02 31 15 59 60
- À la mairie, les lundis et vendredis au secrétariat, et sur rendez-vous avec un élu.

PLAN DE SITUATION DU TERRAIN (PCM 1)

Il s'agit d'un plan géographique montrant le terrain par rapport à son environnement. Il doit être accompagné d'un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier.

PLAN DE MASSE DES CONSTRUCTIONS À ÉDIFIER OU À MODIFIER (PCM 2)

Il présente le terrain dans sa totalité. Il indique sa géométrie, les courbes de niveau, également l'implantation des constructions existantes.

PLAN EN COUPE DU TERRAIN ET DE LA CONSTRUCTION (PCM 3)

Le coupe est une représentation graphique de la construction et du terrain, selon un plan quel que soit le niveau d'observation.

NOTICE DÉCRIVANT LE TERRAIN ET PRÉSENTANT LE PROJET (PCM 4)

Ce texte est rédigé sur une page recto-verso, accompagné de photos qui vous aident dans l'élaboration de votre projet.

PLAN DES FACADES ET DES TOITURES (PCM 5)

Le plan représente une vue de chaque façade.

DOCUMENT GRAPHIQUE D'INSERTION (PCM 6)

Ce document doit être en 3D, photographique ou artistique, et permet d'appréhender l'insertion du projet dans son site, son environnement et le territoire des bâtis et des bâtis.

PHOTOGRAPHE APPROXIMÉE (PCM 7)

Le site est le plus proche du terrain dans son environnement proche.

PHOTOGRAPHE ÉLOIGNÉE (PCM 8)

Le site est le plus éloigné du terrain dans le paysage lointain.

ANNEXE

Cette annexe doit être une adaptation, sous forme de plan ou de photos, des documents réglementaires, tels que le POS, le PLU, le Plan de Masse des Constructions à Édifier ou à Modifier, etc.

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Rappel : Le texte de la loi ALUR (Accès Logement Urbanisme Rénové) a entériné la suppression du POS qui doit être transformé en PLU pour une meilleure prise en compte du volet environnemental dans la politique locale d'aménagement et de planification. Le conseil municipal, après en avoir délibéré lors de sa réunion en date du 16 octobre 2015, a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme et ouvert la concertation pendant toute la durée de l'étude et jusqu'à l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme.

La phase 3, concernant les **Règlements graphique et écrit** qui délimitent les différents types de zones (U, E, AU, N, A ...) et fixent les règles d'utilisation des sols, ainsi que les autres documents réglementaires, ont été présentés aux Personnes Publiques Associées (PPA) le vendredi 22 juin 2018.

Ces mêmes documents ont été présentés au public sous forme de dossiers papiers et panneaux d'exposition lors d'une matinée de permanence tenue par des élus et le Cabinet d'étude NIS, le mercredi 27 juin et le samedi 7 juillet 2018.

Les documents sont consultables sur le site de la mairie : asnelles.fr



PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES LITTORAUX (PPRL Bessin)

Le PPRL Bessin est en cours d'élaboration depuis que Monsieur le Préfet du Calvados a, le 4 avril 2016, signé l'arrêté de prescription de sa réalisation. Il concerne neuf communes sur l'ensemble de leur territoire : Tracy-sur-Mer, Arromanches-les-Bains, Saint-Côme-de-Fresné, Asnelles, Meuvaines, Ver-sur-Mer, Graye-sur-Mer, Courseulles-sur-Mer et Bernières-Sur-Mer. C'est un document visant, notamment par la maîtrise de l'urbanisation, à limiter ou réduire la vulnérabilité des personnes et des biens face aux risques littoraux. Il permet de définir les interdictions et conditions de réalisation des projets nouveaux et les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde.

L'ensemble du projet est consultable sur le site internet des services de l'État dans le Calvados à l'adresse :

<http://www.calvados.gouv.fr/plan-de-prevention-des-risques-littoraux-du-bessin-a3508.html>

ainsi que dans les mairies des communes comprises dans le périmètre du PPRL Bessin.



LIRE À ASNELLES

BOÎTE À LIRE

Découvrez la grande **BOÎTE À LIRE**

sous le préau de l'ancienne école, rue de Southampton



Des livres à partager,
à échanger pour tous,
quand vous le voulez,
en accès libre et gratuit.

- Je choisis
- J'emprunte
- Je lis
- Je dépose
- Je rapporte
- Parfois je donne

Bienvenue, si vous souhaitez participer et rejoindre l'équipe de bénévoles de la **BOÎTE À LIRE**, il vous suffit de contacter le secrétariat de la mairie au **02 31 22 35 43**.



ESPACE CULTUREL MAURICE SCHUMANN

L'Espace culturel Maurice Schumann est en cours d'installation et recherche des bénévoles pour l'ouverture au public. Bienvenue, si vous souhaitez participer à son fonctionnement, il vous suffit de contacter le secrétariat de la mairie au **02 31 22 35 43**.

Communauté de communes *Seulles Terre et Mer*

Asnelles appartenait à la Communauté de communes *Bessin Seulles et Mer* (BSM) qui regroupait en 2016 neuf communes :

Asnelles, Banville, Bazenville, Courseulles-sur-Mer, Crépon, Graye-sur-Mer, Meuvaines, Sainte-Croix-sur-Mer et Ver-sur-Mer.

La loi n° 2015-991 du 7 août portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) qui impose la constitution d'Établissements publics de Coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre regroupant au moins 15 000 habitants, a obligé BSM à fusionner avec d'autres communautés de communes. Le choix a été fait par la très grande majorité des communes de BSM de se rapprocher d'*Orival* et de *Val de Seulles*. Ce choix ayant été entériné par monsieur le Préfet, dix commissions de réflexion et de propositions ont été mises en place intéressant les différentes compétences de notre nouvelle "Intercom" qui regroupe 28 communes, et 16 818 habitants sur 197 Km². Le siège est à Creully-sur-Seulles et son président est Monsieur Jean-Louis de Mourgues.

La Communauté de communes *Seulles Terre et Mer* (STM) exerce depuis le 1^{er} janvier 2017 les compétences suivantes :

- Scolaire
- Développement économique - Aménagement de l'espace - Tourisme
- Finances et action sociale
- Voiries - SPANC - Gens du voyage
- Enfance - RAM - Jeunesse - Sport
- Urbanisme
- Environnement et valorisation du patrimoine
- Déchets ménagers
- Culture

La compétence GEMAPI a été créée par la loi MAPTAM en 2014 et modifiée par la loi NOTRe en 2015. A compter du 1^{er} janvier 2018 l'intégralité de la compétence a été, par obligation, transférée aux EPCI et donc à *Seulles Terre et Mer*. On peut distinguer deux volets dans la compétence GEMAPI :

- La gestion des milieux aquatiques : GEMA
- La protection contre les risques d'inondations : PI.

Il s'agit de l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence.



© *Seulles Terre et Mer* : Hors-série

2018-19-1 : Travaux de curage de la lagune

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de curage du bassin 1 bis ont été réalisés en 2017 par l'entreprise SEDE, et que la 2^{ème} tranche relative au bassin 1 seront à réaliser cette année.

Vu la délibération 2017-32 du 26 mai 2017 retenant l'entreprise SEDE pour un montant de base de 60 370 € HT,

Vu l'offre de prix relative au curage du bassin 1 incorporant l'option de vidange du cône d'admission pour un montant total de 37 175 € HT,

Il est décidé :

D'accepter le devis de l'entreprise SEDE pour un montant de 37 175 € HT en vue du curage du bassin 1 de la lagune

D'inscrire cette dépense au 2158 – autres installations du budget assainissement

2018-19-2 : Suivi de la lagune

Vu le système d'assainissement et de traitement des eaux usées de la commune,

Vu l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure à 1,2 kg/j de DBO5, et notamment son article 7 qui stipule que :

- les stations de traitement des eaux usées de capacité nominale supérieure ou égale à 12 kg/j de DBO5 doivent, avant leur mise en service, faire l'objet d'une analyse des risques de défaillance, de leurs effets et des mesures prévues pour remédier aux pannes éventuelles,
- les stations de traitement des eaux usées de capacité nominale supérieure ou égale à 120 kg/j de DBO5 en service au 1^{er} juillet 2015 et n'ayant pas fait l'objet d'une telle analyse, doivent faire l'objet de cette analyse dans les 2 ans suivant la mise en application de cet arrêté.

Considérant que l'objectif de cette analyse réside dans la quantification du niveau de risque résiduel, et l'obtention d'une liste de recommandations à mettre en œuvre pour maîtriser le risque identifié,

L'entreprise SAUR propose de réaliser cette étude pour un montant de 6 471 € HT.

Le conseil municipal décide :

d'accepter le devis de SAUR pour un montant de 6 471 € HT,

d'autoriser M. le Maire à demander une subvention auprès de l'Agence de l'Eau,

d'inscrire cette dépense au 203 – frais d'études, de recherche et de développement du budget assainissement 2018.

2018-20 : Travaux de réhabilitation d'une partie du réseau des eaux usées

Monsieur le Maire rappelle les études menées en 2017 sur le réseau des eaux usées, et notamment l'inspection nocturne qui a révélé une arrivée d'eau importante ainsi que des canalisations de faible diamètre ou vétustes.

Considérant les inspections réalisées par l'entreprise ASUR, ainsi que la pré-étude diagnostic effectuée par le bureau d'études SIBEO, il serait souhaitable de renouveler une partie du réseau, et notamment celui de la rue the Dorset Regiment sur 150 ml, rue du Débarquement sur 240 ml et rue the Devonshire Regiment sur 130 ml.

Ces travaux comprendraient également la reprise de 30 branchements et 13 regards de visite.

Le montant estimatif de cette opération s'élève à 388 000 € HT.

Le conseil municipal décide :

- De procéder à cette réhabilitation par tranches, les travaux dans les rues du Débarquement et the Devonshire Regiment seront effectués en 2019,
- D'accepter une première tranche pour la somme de 177 600 € TTC pour la réfection du réseau dans la rue the Dorset Regiment,
- D'inscrire cette dépense au 2315 – Immobilisations en cours, du budget assainissement,
- De solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau, pour la totalité des travaux.

2018-30 : Acquisition d'un fourneau pour la salle des fêtes

Monsieur le Maire informe les conseillers que le fourneau de la salle des fêtes ne fonctionne plus et qu'il est nécessaire de le remplacer rapidement en vue des prochaines locations.

Il est décidé de :

- Accepter le devis pour un montant de 3 500 € HT de l'entreprise MAININI de Saint-Vigor-le-Grand
- Autoriser Monsieur le Maire à signer ce devis
- Inscrire cette dépense au 2158 – autres installations, matériel et outillage techniques
- Effectuer la décision modificative N° 1 au budget principal, de la manière suivante
 - Transférer la somme de 4 200 € du 202 – frais liés à la réalisation de documents d'urbanisme au 2158 – autres installations, matériel et outillage techniques

2018-33 : Travaux d'urgence de défense contre la mer

Vu la loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM), modifiée par la loi de Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015, créant et affectant la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) aux intercommunalités au 1^{er} janvier 2018,

Vu la délibération 2018-18 du 11 avril 2018 relative aux travaux d'urgence de défense contre la mer,

Considérant que la dune, bien que ne faisant pas partie elle-même du système d'endiguement, constitue une protection contre les inondations, fermant ainsi le système d'endiguement, et qu'à ce titre les coûts d'entretien et de travaux sont compris dans la GEMAPI,

Considérant que les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) et de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ont été sollicités,

Monsieur le Maire propose de modifier la délibération 2018-18, relative aux travaux d'urgence de défense contre la mer.

Il est décidé de :

- Accepter le devis de l'entreprise Martragny TP d'un montant de 4 850 € HT pour la reprise des enrobés,
- Accepter le devis de l'entreprise Martragny TP d'un montant de 16 458 € HT pour la construction d'un muret,
- Inscrire cette dépense au 2315 – immobilisations en cours, du budget principal 2018,
- Solliciter du Département une subvention au titre de l'APCR pour les enrobés, et au titre de la protection du littoral pour la construction du muret.

2018-46 : Convention avec le service instructeur Bessin Urbanisme

Suite aux lois du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové - dite loi Alur - (abaissement du seuil de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme aux EPCI de moins de 10 000 habitants) et du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République – dite loi NOTRe (fusion d'intercommunalités), le service commun créé au niveau du syndicat mixte BESSIN URBANISME assure l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme de l'ensemble des communes couvertes par le SCoT, hormis certaines qui continuent à bénéficier de l'assistance des services de l'Etat (communes en RNU et selon certaines conditions).

Ce service commun fait l'objet d'une convention entre les 3 intercommunalités du BESSIN et BESSIN URBANISME afin d'en définir les modalités de fonctionnement, et les modalités financières. Cette convention arrive à échéance au 30 juin 2018, et doit faire l'objet d'un renouvellement. A l'instar de ce qui était prévu dans le cadre de la précédente convention, il est proposé que les frais nécessaires au fonctionnement du service (dépenses de fonctionnement et d'investissement) soient financièrement pris en charge par chaque communauté de communes qui refacture ensuite aux communes une partie de ces frais selon les modalités définies au sein de chaque intercommunalité.

Le Maire de la commune étant l'autorité compétente pour la délivrance des actes et autorisations relatifs à l'occupation des sols sur le territoire de la commune, une convention avait été conclue avec BESSIN URBANISME pour définir le cadre d'intervention du service et les responsabilités et attributions respectives du Maire et du service instructeur dans le respect des principes directeurs suivants :

- Respecter les responsabilités de chacune des parties ;
- Assurer la protection des intérêts communaux ;
- Garantir les droits des administrés en assurant la fluidité du dispositif et le respect des délais réglementaires.

Cette convention venant également à échéance au 30 juin 2018, il est nécessaire de la renouveler. Les membres du Conseil Municipal décident d'autoriser le Maire :

- à signer le projet de convention avec le syndicat mixte Bessin Urbanisme régissant le cadre d'intervention du service instructeur et les responsabilités et attributions de chacun,
- à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

2018-47 : Muret de protection cale de l'Essex Yeomanry

Vu la nécessité de réaliser des travaux de défense contre la mer,

Considérant la délibération 2018-33 du 29 mai 2018,

Considérant que les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) et de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ont été sollicités,

Considérant la réponse du contrôleur des ouvrages hydrauliques du service Risques de la DREAL en date du 13 juin 2018, précisant notamment la nature des travaux relatifs au muret prévu cale de l'Essex Yeomanry, ainsi que la procédure administrative liée au projet de renforcement du système de protection,

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de :

- Accepter le devis de l'entreprise Martragny TP d'un montant de 4 850 € HT pour la reprise des enrobés,
- Accepter le devis de l'entreprise Martragny TP d'un montant de 17 193 € HT pour la construction d'un muret,
- Inscrire cette dépense au 2315 – immobilisations en cours, du budget principal 2018,
- Solliciter du Département une subvention au titre de l'APCR pour les enrobés, et au titre de la protection du littoral pour la construction du muret.

2018-48 : Travaux de voirie

Considérant que la communauté de communes Seules Terre et Mer détient la compétence voirie pour les travaux relatifs au revêtement des rues,

Il est proposé d'effectuer des travaux de réfection des trottoirs et bordures de la rue Xavier d'Anselme, la maîtrise d'œuvre étant assurée par VRD Services de Verson,

Le conseil à l'unanimité, décide :

- D'accepter les travaux de réfection des bordures et trottoirs de la rue Xavier d'Anselme pour un montant estimé de 36 761 € HT
- D'accepter le bureau d'études VRD Services pour la maîtrise d'œuvre et son devis d'un montant de 2 000 € HT
- De solliciter une subvention auprès du Département au titre des amendes de police
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à ce dossier
- D'inscrire cette dépense au 2315- immobilisations en cours

2018-57 : Convention avec la FREDON

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le territoire est ouvert au plan de lutte collective contre le frelon asiatique depuis 2017. A ce titre, la FREDON propose une nouvelle convention précisant les actions de sensibilisation, d'information, de prévention, de surveillance des nids, de protection des ruchers et la gestion de destruction des nids de frelons asiatiques, la durée et le montant de la participation de la commune à cette lutte.

La commune devra déclarer les nids secondaires sur le portail et prendre en charge les coûts de destruction des nids sur le domaine privé comme public, avec la possibilité de refacturer aux particuliers. Le Conseil Départemental participe à hauteur de 30 % du coût de destruction plafonné à 110 €.

Le conseil municipal décide de :

- poursuivre l'engagement de la commune dans le plan de lutte collective contre le frelon asiatique,
- se réserver le droit de refacturer tout ou partie de la prestation pour les interventions sur le domaine privé,
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention proposée par la FREDON.

2018-62 : Convention d'étude pour la réhabilitation du réseau d'assainissement

L'entreprise Sibéo a été sollicitée pour étudier la définition des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement des rues the Dorset Regiment, du Débarquement et the Devonshire Regiment. Sa mission comprendra l'assistance pour la réalisation des études préalables aux travaux, l'élaboration des dossiers de consultation, le dépouillement et analyse des offres, l'étude de définition de type Avant-Projet Sommaire (APS), ainsi que la présentation de cette étude de définition auprès des services financeurs.

A l'unanimité, le conseil accepte :

- L'offre de Sibéo pour un montant HT de 10 850 €
 - L'inscription de cette dépense à l'article 2315 – immobilisations en cours,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce marché.



E.T.A.G.F.
Entreprise Travaux Agricoles Gaugain Francis

- ABATTAGE
- ÉLAGAGE
- DÉBROUILLAGE
- CURAGE DE FOSSÉS
- TERRASSEMENT
- TRAVAUX AGRICOLES & DIVERS

**AMÉNAGEMENT
D'ALLÉES & DE COURS
TOUS REVÊTEMENTS
CLÔTURES &
ENGAZONNEMENTS**

06 15 36 12 65 14960
02 31 92 76 67 ASNELLES



**ÉPICERIE - ALIMENTATION GÉNÉRALE
PRESSE - GAZ - LIVRAISON À DOMICILE**

Place Alexander Stanier - 14960 ASNELLES - Tél. 02 31 92 53 25

KEBAB - BURGER - PANINIS - FRITES - BOISSONS - GLACES
À EMPORTER

Ouverture en saison vendredi/samedi/dimanche

Place Alexander Stanier - 14960 ASNELLES - Tél. 02 31 92 53 25

5 janvier

Asnelles a connu deux jours consécutifs de tempête, mais, fort heureusement, *Eleanor* aura causé des dommages limités : la rue du Débarquement inondée jusqu'au camping, et aucune habitation atteinte par les eaux. Au plus fort de la marée, toutes les pompes ont été mises en action, ce qui a permis d'éviter des inondations.



9 janvier

Membre de la *Mission d'information sur la gestion des événements climatiques majeurs*, M. Bertrand Bouyx, député du Calvados, a rencontré Alain Scribe, maire, et des élus pour faire le point sur les moyens de défense contre les submersions marines.

12 janvier

La traditionnelle cérémonie des vœux du maire s'est déroulée à la salle des fêtes (voir le *Bulletin municipal* de janvier 2018).

23 janvier

Le *Club asnellois la Belle Plage*, présidé par Maryse Monnier, a tenu son assemblée générale en présence d'Alain Scribe et de nombreux adhérents. Outre les après-midi consacrés aux jeux de société, il a organisé notamment des repas, un voyage en Baie de Somme, et une première : l'élection de Miss *Club asnellois la Belle Plage*. Vu son succès, l'élection sera reconduite en 2019.

23 janvier

L'assemblée générale du *Comité de Jumelage Asnelles-Charmouth*, présidé par Myriam Godmet, a permis de préparer le déplacement en Angleterre de mai prochain, auquel participeront une cinquantaine de personnes.

26 janvier

84 aînés de la commune ont partagé avec Alain Scribe et Cédric Nouvelot, conseiller départemental, le traditionnel déjeuner qui leur a été offert par la commune. La doyenne, Berthe Dupart, et ses deux vice-doyennes, Maud Ruau et Jacqueline Marie, ont reçu un bouquet de fleurs, et Marius Schwartz, doyen, des jeux de cartes. À noter que, comme chaque année, les élus communaux ont assuré le service du repas préparé par un traiteur, dans une salle décorée par les membres du CCAS et du Comité des fêtes.

31 janvier

Dans le cadre de la deuxième édition de la semaine olympique et paralympique, un certain nombre de collégiens du Bessin se sont vu proposer de découvrir le char à voile à l'initiative de l'*Union nationale du Sport scolaire* et du *Centre de Loisirs nautiques d'Asnelles*. Avant de se séparer, les enfants se sont réunis pour soutenir la candidature d'Asnelles pour les Jeux Olympiques de 2024.

3 février

Cédric Nouvelot et Christine Durand, conseillers départementaux, ont rencontré les élus pour faire le point sur les réalisations et sur les projets communaux : aménagement du boulodrome et de l'entrée du village, classement en espace naturel, camping, candidature pour les Jeux Olympiques de 2024, notamment.

13 février

En présence du sous-préfet, de Béatrice Albouker-Schumann, de Michel Roudil, maire honoraire, et de nombreuses personnalités civiles et militaires, la commune a célébré le vingtième anniversaire de l'inhumation de Maurice Schumann, porte-parole de

la France Libre. La cérémonie a été suivie de l'inauguration de l'*Espace culturel Maurice Schumann* dans lequel avait été aménagée une exposition de livres avec envoi à l'académicien, ou annotés de sa main. Cet *Espace* sera prochainement ouvert aux lecteurs pour consultations ou emprunts d'ouvrages.



© Annie Vallart

20 mars

Claude Lagoutte, président de l'*Association Loisirs Sportifs d'Asnelles*, a présenté lors de l'assemblée générale le bilan de l'année aux adhérents : une trentaine de personnes participant aux activités aquagym, et une centaine à celles du long-côte. L'*Association Loisirs Sportifs d'Asnelles* poursuit son action de formation des encadrants afin de répondre aux très nombreuses demandes de futurs long-côtiers.

20 avril

Comme chaque année à pareille date, dirigé par François Feuillette, un stage musical d'une centaine d'enfants âgés de 10 à 17 ans s'est tenu aux *Tourelles*, et il s'est conclu dans l'église par un concert qui a connu un succès exceptionnel.

26 avril

La première assemblée générale de *Loisirs, Activités et Culture d'Asnelles*, association présidée par François Godmet, s'est déroulée en présence d'Alain Scribe et d'élus. Elle a permis de faire le bilan des nombreuses activités de l'année écoulée (animations de plage, stage de cirque, gymnastique sur la plage, yoga du rire, visites guidées, promenades et excursions, sans oublier la traditionnelle brocante du premier dimanche de septembre).

5 mai

L'excursion annuelle des *Amis de la grange à dîme* a permis à une cinquantaine de personnes de (re)découvrir des églises rurales du Bessin dans une excursion fort bien conçue par Christian Nisse, président de l'A.D.T.L.B. À noter que dans l'église de Sallen, Francine Trachier, ancien 1^{er} violon de l'Orchestre de Normandie, a donné un récital apprécié de chacun.

6 mai

Le village vacances *Les Tourelles*, dirigé par Stéphane Mellet, membre du réseau *Cap France*, mène une politique d'investissement d'avant-garde avec, notamment, la construction d'un restaurant de 150 couverts, avec terrasse et vue sur la mer. À noter le récent classement *Village de vacances 4 étoiles* décerné par le Ministère du Tourisme.



© Clotilde Samson

6 juin

Comme chaque année, Asnelles a tenu à célébrer le D Day et à honorer les vétérans présents (Harry Prescott, Chuck Harris et Les Birch), ainsi que les représentants de divers régiments, notamment le 47th *Royal Marine Commando* et les *Nottinghamshire Sherwood Rangers Yeomanry*. Les cérémonies du matin ont lieu devant les plaques mémorielles apposées sur le blockhaus de la digue, puis devant le panneau élevé à la mémoire de l'Opération Gambit, et, l'après-midi, aux monument gallois et britannique, puis au cimetière où sont enterrés Maurice Schumann, Charles Hargrove et Kennet Pritchard qui avaient débarqué à Asnelles le 6 juin 1944.



10 juin

Le *Petit Chœur de l'Orphéon de Bayeux*, dirigé par Corinne Picoulet et constitué d'une trentaine de choristes, a proposé dans l'église Saint-Martin devant un nombreux public un programme mêlant styles et époques, notamment des pièces de Fauré, de Schubert, ainsi que des chansons françaises.

15 juin

Lucien Lécot est à la une des journaux régionaux et locaux : le repas du *Club La Belle Plage* a été suivi de l'élection de « Super Mister du Club des aînés ». Maryse Monnier, présidente du *Club*, devenue pour la circonstance maîtresse de cérémonie et entourée des membres du jury, a vu défiler sept prétendants au titre, successivement en costume élégant, en tenue de plage, avec un vêtement de leur choix. Le jury a délibéré après des salves de questions posées aux candidats, et c'est Lucien Lécot qui a triomphé devant Marcel Benoît, premier dauphin, et Michel Grimoin, deuxième dauphin.



© Clotilde Samson

19 juin

Un journal titre : « La Maison familiale *Les Tamaris* a fait peau neuve ». Martine Louveau, qui préside la *Ligue de l'Enseignement de Normandie*, a inauguré l'importante rénovation des bâtiments qui offrent une capacité d'accueil de 150 lits. Cette rénovation des *Tamaris* dirigés par Philippe Cevaer portait sur l'accessibilité et une modernisation de l'habitat, répondant ainsi à la finalité de la *Ligue de l'Enseignement* : « Offrir au plus grand nombre des vacances de qualité ».



© Clotilde Samson

23 et 24 juin

Asnelles accueille les finales du Championnat de France de char à voile (classes 2, 3 et promo). La manifestation, organisée par le C.L.N.A., a attiré de très nombreux spectateurs massés sur la digue. Devant une soixantaine de pilotes venus de toute la France et susceptibles d'être sélectionnés en équipe nationale, Christophe Roger, président de la Fédération française de Char à voile, a fait un vœu : « On va croiser les doigts très fort pour que ce site accueille les Jeux Olympiques en 2024 ».

26 juin

Comme l'an passé, Asnelles a célébré la Fête de la Musique avec le groupe *Amélie et ses poulains* : une centaine de personnes se sont retrouvées sur la place Sir Alexander Stanier pour entendre des standards du rock, des *Beatles* à *Téléphone*, en passant par les *Rolling Stones* et Neil Young.

(Les dates renvoient soit à l'événement, soit à sa relation dans le journal.)

Association Loisirs Sportifs Asnelles

Devant l'imposant succès d'A.L.S.A.- plus de cent adhérents au longe-côte - nous avons décidé à l'assemblée générale de créer, en semaine, deux sorties supplémentaires : les jeudis à 18 heures 30, et les samedis à 16 heures 15, tout en conservant les mercredis à 18 heures 30, et les dimanches à 9 heures et 10 heures 15.

Il est à noter que les séances de longe-côte, comme la piscine, ferment en juillet et août.

Le président, Claude Lagoutte

Association Plaisanciers Pêcheurs Asnellois

L'A.P.P.A. organise le 15 août prochain dans les rues d'Asnelles le traditionnel défilé de bateaux décorés. Inscriptions au Bureau d'information touristique (Tél : 02.31.21.94.02)



Nous rappelons aux pêcheurs plaisanciers que le stationnement des attelages doit se faire uniquement sur les deux parkings prévus à cet effet: sur la place Mosnier et à gauche du chenal d'accès à la mer.

Quant à la mise à l'eau, elle doit se faire par la cale du Poste de secours.

Le président, Bernard Herquier

Amis de la Grange à Dîme d'Asnelles

Déjà 14 ans que l'association des *Amis de la grange à dîme d'Asnelles* existe ! En moins de trois lustres, grâce au soutien des adhérents, de la municipalité, de la Fondation du Patrimoine, du Conseil départemental, notamment, les bâtiments du Moyen-Âge ont été sauvés, et leur restauration se poursuit.

Le mur intérieur médian a été abattu, ce qui augmente sensiblement la capacité d'accueil du public. Des rendez-vous viennent d'être pris avec deux artisans, l'un pour la pose de châssis afin d'éviter les courants d'air et la présence d'oiseaux, l'autre pour la réfection des murs du jardin et du puits couvert, grâce au soutien financier de la commune et de l'intercommunalité *Seulles, Terre et Mer*.

À noter que tous les travaux sont dorénavant décidés en étroite collaboration avec Élodie Paillard, architecte-conseil du CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Calvados).

Nous aurons le plaisir de nous retrouver le mardi 21 août à 17 heures dans la salle des fêtes pour notre assemblée générale.

Bel été à toutes et à tous !

Le président, Gérard Pouchain



Chemin de Vie

Créée en 2012, l'association *Chemin de Vie* organise ateliers et stages afin de promouvoir la santé au naturel suivant l'approche naturopathique:

- l'importance de l'alimentation, « premier des poisons, premier des remèdes ».
- les remèdes naturels pour les humains et les animaux.
- retrouver et préserver l'équilibre émotionnel par les Fleurs du Dr Bach et les Fleurs du bush australien.

Elle a aussi pour objectif de venir en aide aux animaux maltraités ou abandonnés sous forme de dons.

Nous recherchons également couvertures, serviettes de toilette, torchons, laines et colliers en particulier pour le refuge SPA CASTILLON.

Pour des consultations individuelles, formations ou stages ou plus d'informations, nous contacter via le site: <http://www.naturopathie-renovee.fr> ou par tél : 06.22.53.92.06.

La présidente, Sylvie Brunetot



Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes d'Asnelles a organisé plusieurs sorties. Le 9 décembre 2017, nous étions une petite quinzaine à découvrir le marché de Noël d'Amiens. En avril, nous sommes allés au Zénith de Caen voir le spectacle *Âge Tendre* que tout le monde a apprécié. Le week-end des 16 et 17 juin, nous avons pris la direction du grand parc du Puy-du-Fou et ses superbes spectacles.

Le Comité des Fêtes a également participé à l'arbre de Noël des enfants de la commune en finançant la moitié du spectacle et pris en charge la totalité du goûter. Pour la 7^e année, nous avons fêté l'Épiphanie avec nos aînés de la commune. Une cinquantaine de personnes sont venues partager la galette des rois en toute convivialité et dans la bonne humeur.

Après 10 années passées à la présidence de l'association, je tenais à vous faire savoir que je ne me représenterai pas à la nouvelle assemblée générale qui aura lieu fin août/début septembre. J'avais déjà fait part de ma décision à différentes reprises. Toute personne susceptible de s'investir au sein du Comité des Fêtes est cordialement invitée à se faire connaître au 02.31.92.16.85.

Le Comité des Fêtes vous souhaite un bel été.

La présidente, Nadine Marie

Composition du bureau du Comité des Fêtes : M. SCRIBE, maire, président d'honneur, Mme MARIE Nadine, présidente, Mme CHOPLET Claude, vice-présidente, Mme CHABROL Christiane, secrétaire, Mme NOSTRADAMUS et MM. CHOPLET Ludovic, PUTOT Jean-François.

Personne à contacter : Mme CHOPLET au 02.31.92.16.85



Gymnastique volontaire

Les membres de l'association EPGV Asnelles-Saint-Côme-de-Fresné se sont réunis en Assemblée générale jeudi 24 mai 2018 à 10h30 à la salle des fêtes de Saint-Côme-de-Fresné, sous la présidence de Maryvonne Potin.

Pour l'année 2017- 2018 l'association a compté 30 adhérents.

Le dernier cours aura lieu le jeudi 28 juin 2018. Un pique-nique est proposé aux membres de l'association le 3 juillet après une promenade à Saint-Côme-de-Fresné. Le rendez-vous est fixé à 10h30.

Les horaires des cours de gymnastique délivrés par Sophie Benoit sont les suivants: mardi matin et jeudi matin, à Saint-Côme-de-Fresné, dans la salle des fêtes, de 9h30 à 10h30.

Le montant de la cotisation restera fixé à 160 € pour 2 heures de gymnastique hebdomadaire, et à 100 € pour 1 heure. Il est rappelé que le certificat médical est obligatoire au moment de l'inscription.

La reprise des cours aura lieu le mardi 11 septembre 2018 à 9h30 à Saint-Côme-de-Fresné.

Association d'éducation physique et de gymnastique volontaire
Asnelles-Saint-Côme-de-Fresné
1 rue de la Mer
14960 Saint-Côme-de-Fresné

Pour la présidente, Marie-Françoise Dispa



Jumelage Asnelles-Charmouth

Notre Jumelage, association vivante et dynamique, vient de fêter ses 33 ans d'existence. Cette année, les Français ont été reçus par leurs correspondants qui leur ont fait visiter la petite ville d'Exeter, à une quarantaine de kilomètres de Charmouth. Au cours de cette visite, ils ont pu admirer la cathédrale, découvrir le musée Rame avec ses costumes et traditions du Commonwealth, et déguster un savoureux déjeuner à l'Université. Pour bien digérer, la journée s'est terminée par une promenade dans le jardin botanique. Cette année, plusieurs Asnellois ont rejoint notre groupe et ont pu profiter de l'amitié, de l'entraide et de la bonne humeur qui règnent dans notre association.

Longue vie à notre jumelage !

Long live our twining!

La présidente, Myriam Godmet



L.A.C.A. Loisirs, Activités, Culture, Asnelles

Au moment de préparer ces quelques lignes, ce n'est pas la mauvaise humeur de notre climat normand qui va éroder nos projets de l'été.

Tout se prépare afin que chacun, qu'il soit Asnellois, ami de la plage, vacancier ou touriste, ait plaisir à trouver son bonheur dans mille activités, jeux, sports, curiosités, pendant ses temps de repos.

Sans attendre ces beaux jours espérés, l'association a déjà pris la route avant l'été avec les jeux des vacances scolaires, puis préparé Halloween en semant les graines de citrouille pour le concours.

La belle saison arrivant, chacun trouvera son plaisir dans nos traditions : le cirque, les jeux de plage, la gym, le Yoga, le salon des « 3A », le repas-croisière sur l'Orne (les inscriptions sont prises auprès de l'hôtesse dès à présent au Bureau d'information touristique près de la plage), etc.

Le traditionnel accueil reprend sa place le lundi à 18 heures pour la grande satisfaction des commerçants d'Asnelles.

La brocante du 2 septembre clôturera la saison dans l'attente des animations de l'automne et ... ce sera bientôt Noël.

A tous, je souhaite un bon séjour parmi nous.

Le président, François Godmet

Littérature à Voix Haute

Depuis 2010, vous le savez sans doute, *Littérature à Voix Haute* a proposé chaque été son cycle de lectures et de conférences : *Les Soirées Littéraires d'Asnelles*.

Cette année, elles deviennent *Les Soirées Littéraires du Bessin*, avec une programmation qui, tout en demeurant à Asnelles, s'étend à Port-en-Bessin, Bayeux et Creully.

À Asnelles, participeront bien sûr Marion Rochmann (Karen Blixen) et Thomas Sacksick (Soljénitsyne et *Les Mille et une nuits*) ; mais aussi, le sociologue Camille Tarot qui parlera de *La Sorcière* de Michelet.

A Port-en-Bessin, au Château de la Chenevière, l'homme de radio, Philippe Meyer, lira les chroniques d'Alexandre Vialatte qui l'ont inspiré pour écrire les siennes sur *France Inter*.

Bayeux et Creully accueilleront deux comédiennes de la Comédie-Française : Danièle Lebrun qui nous fera découvrir les premières pages du roman de Marivaux, *La Vie de Marianne* (un très beau roman), et Catherine Salviat – qui revient cette année après son Péguy de l'an passé, pour nous lire la courte autobiographie d'Agota Kristof, *L'Alphabète*.

Et comme toujours, Gilles Sacksick nous a prêté son talent pour la réalisation de notre affiche.

Jetez un œil à notre site : www.litteratureavoixhaute.com, et n'oubliez pas de réserver !

Tourbière 14, Atelier de préhistoire

Venez retrouver les gestes de nos lointains ancêtres en participant à nos ateliers de préhistoire : les outils en pierre, les ateliers du feu sans allumette, les cuissons de pain, le fumage de viande ou de poissons, la forge et le sel gaulois, le tir au propulseur, et bien d'autres ateliers « nature ».

Contact : homosapiens@wanadoo.fr

Tél: 06 95 54 17 24

14 avenue Maurice Schumann

Le président, Bernard Langlais



- ✚ La trésorerie de Courseulles-sur-Mer a fermé ses portes le 31 décembre 2017. Nous dépendons maintenant de la trésorerie de Bayeux.

Dans le cadre du partenariat conclu avec le Conseil Départemental sur les Points Infos 14, les usagers qui souhaitent accomplir leurs démarches fiscales en ligne pourront également se rendre au sein du **Point Infos 14 de Courseulles-sur-Mer** et y bénéficier d'une aide aux démarches par internet.



Selon le règlement sanitaire départemental, article 84, le brûlage à l'air libre, ou à l'aide d'incinérateur, des ordures ménagères, y compris les déchets verts, est interdit.



Nuisances sonores autorisées

- Arrêté réglementant la police et la sécurité de la plage d'Asnelles (Arrêté 2018-37 du 11 juin 2018). Le stationnement et la circulation des véhicules sur le domaine public maritime sont strictement réglementés. Il est consultable sur le site de la mairie et sur les panneaux d'affichage au Poste de Secours de la plage, ainsi qu'aux cales d'accès.

Les jours ouvrables	
8h30 à 12h00	14h30 à 19h30
Les samedis	
9h00 à 12h00	15h00 à 19h00
Les dimanches et jours fériés	
10h00 à 12h00	

GESTION DES DÉCHETS

- ♦ **Ramassage des déchets ménagers dans les conteneurs**
 - Un ramassage par semaine: le lundi
 - Deux ramassages en période estivale : le lundi et le vendredi (du 15 juin au 30 septembre)
- ♦ **Ramassage des déchets recyclables à déposer dans les sacs jaunes**
 - Les sacs jaunes sont à retirer gratuitement à la mairie
 - Jour de ramassage : le mercredi
- ♦ **Conteneurs d'apport volontaire pour le verre**
 - Rue du Devonshire Regiment
 - Rue des Pérelles
 - Salle des fêtes
- ♦ **Déchetteries à votre disposition**
 - Creully-sur-Seulles
 - Esquay-sur-Seulles

(L'accès à la déchetterie de Courseulles-sur-Mer est désormais réservé aux seuls usagers de la communauté de communes *Cœur de Nacre*)

Attention !

- ✓ Les collectes sont assurées les jours fériés, sauf le jour de Noël et le jour de l'An où elles sont reportées au lendemain.
- ✓ Les conteneurs, les sacs jaunes des déchets recyclables, doivent être sortis la veille au soir de la collecte.

Accueil du public

Depuis le 1^{er} juillet, le public est accueilli à la mairie et à l'agence postale communale par Virginie Alibaud qui succède à Jessica Allard et à qui nous adressons nos vœux les plus cordiaux.

Le camping municipal de Quintefeuille est désormais géré par Roselyne Michel, assistée d'Alain Michel. Nous leur présentons également nos vœux les plus cordiaux.



Jessica Allard et Virginie Alibaud



Roselyne et Alain Michel

Cabinet de psychologie

Le cabinet d'infirmières d'Asnelles s'agrandit avec l'ouverture, dans les mêmes locaux de l'ancienne école, d'un cabinet de psychologie.

Monsieur Marc d'Anselme, psychologue, consulte l'équivalent d'une journée par semaine, sur rendez-vous exclusivement au 06 11 79 38 26.

Spécialiste dans le domaine du couple et de la famille, il reçoit aussi les adolescents et les adultes en individuel.

Téléassistance

Les personnes désireuses de souscrire un contrat de téléassistance sont invitées à consulter le site de *Seulles Terre et Mer* qui a voté lors d'un conseil communautaire une aide de 7, 50 € par mois (sous certaines conditions) : www.seulles-terre-mer.fr

Elles peuvent aussi contacter Madame Florence Dufour qui est chargée du dossier : tél : 02.31.77.02.03.



LE RECENSEMENT MILITAIRE
donne des **DROITS**

OBJETIF CITOYEN

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT RECENSER, ET TOI ???

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Garçons et filles de nationalité française

À la mairie de ton domicile

Dès 16 ans

Votre carte d'identité
Le livret de famille
Un justificatif de domicile

QUI ?
OÙ ?
QUAND ?
AVEC QUOI ?
POURQUOI ?

- pour obtenir l'attestation de recensement qui est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, baccalauréat, CAP, BEP, ...)
- pour effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)
- pour l'inscription d'office sur les listes électorales

SGA

MAIRIE

13 rue de Southampton

Tél: 02.31.22.35.43

Fax : 02.31.21.99.45

Mail : mairieasnelles@wanadoo.fr

Site Internet : www.asnelles.fr

Secrétariat ouvert

lundi, jeudi et vendredi de 15h30 à 17h

mercredi de 9h30 à 12h

et samedi de 9h à 10h30

Vos plantations empiètent sur le domaine public

L'élagage du branchage des arbres, des arbustes, des haies peut être dicté par le souci de la sécurité des personnes. Aussi les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les panneaux, ni la visibilité en intersection de voirie. Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens d'électricité, de téléphone et l'éclairage public.



Respectez les distances minimales

Les distances à respecter sont les suivantes :

- pour les plantations de plus de 2 mètres : distance d'au moins 2 mètres de la limite séparative,
- pour les plantations de moins de 2 mètres : la distance est fixée à 0,50 mètre de la limite séparative.

LA POSTE



La Poste Agence Communale

(dans le secrétariat de la mairie)

Tél: 02.31.10.01.66

Ouverte : lundi et vendredi

de 13h30 à 15h30

mardi de 9h00 à 11h00

et samedi de 10h30 à 12h30

État civil

vosre clef loisirs

CHAR A VOILE ASNELLES
CENTRE DE LOISIRS NAUTIQUES

Kayak
Paddle
Ezyroller
Catamaran
Char à voile
Bouée tractée
Jardin de la mer
Cours particuliers
Promenades en mer

02 31 22 71 33

Charavoile-asnelles.net
charavoileasnelles@wanadoo.fr

Twitter et Facebook
@charavoiles

NOIRMANDIE
FFCV
Calvados
LE DÉPARTEMENT

ARRÔMANCHES 1944
ASNELLES 2024

NOUS AVONS BESOIN DE VOTRE SOUTIEN

ÉCRIVEZ CETTE PHRASE

DANS VOTRE MOTEUR DE RECHERCHE ET SIGNEZ

SOUTENEZ LA CANDIDATURE CHAR A VOILE ASNELLES JO 2024

www.charavoile-asnelles.net
[@charavoiles](https://twitter.com/charavoiles)

Mariage

Carole DESPOIX et Julien BUSSON, le 30 juin

Décès

Ginette LOISEL, le 19 janvier

Charles HESTEAOU, le 21 janvier

Nicolas VOSTRIKOFF, le 8 mars

José RUEDA, le 1^{er} juin



1



2



3

Les personnes qui souhaitent recevoir le bulletin municipal
sont invitées à déposer ou à envoyer à la mairie
une enveloppe (23 X 32.5) suffisamment affranchie (timbre 100g).

Les bulletins municipaux sont consultables sur le site : www.asnelles.fr